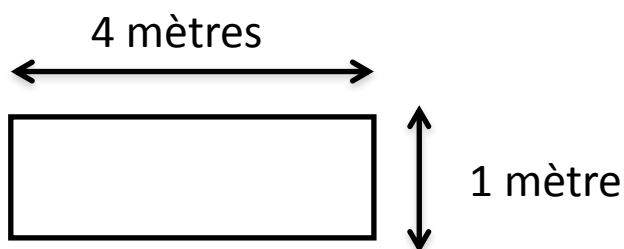


## MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL COMMUNAL

### Tables et bancs

- Le locataire réserve le matériel souhaité via le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch) – Service de réservations – Matériel communal – Formulaire en ligne.
- L'Administration communale contrôle la disponibilité du matériel, complète le calendrier de réservation et confirme la réservation au locataire (copie aux employés communaux). Lors d'une manifestation importante, la signature de la fiche de location peut être demandée au locataire.
- Les employés communaux se chargent de remettre ou livrer le matériel. Ils se chargent de réceptionner ou aller reprendre le matériel après la manifestation.
- Ils procèdent à la vérification du matériel loué et signalent à l'Administration tout dommage éventuel qui, le cas échéant, sera facturé au locataire.
- La caisse communale adresse une facture au locataire lors de la confirmation de la réservation. La pièce de caisse est la fiche de réservation remplie par le locataire.
- 30 tables/bancs sont à disposition (2 bancs par table).

### Dimension d'une table



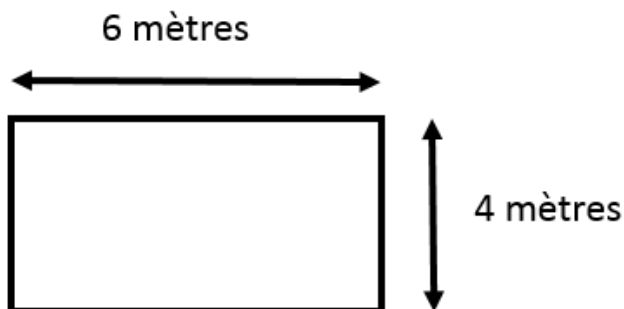
14 à 16 personnes



## Tentes pliables

- Le locataire réserve le matériel souhaité via le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch) – Service de réservations – Matériel communal – Formulaire en ligne.
- L'Administration communale contrôle la disponibilité du matériel, complète le calendrier de réservation et confirme la réservation au locataire (copie aux employés communaux). Lors d'une manifestation importante, la signature de la fiche de location peut être demandée au locataire.
- Le transport, le montage et le démontage des tentes sont effectués uniquement par le personnel communal. Lors du démontage, il procède à la vérification du matériel loué et signale à l'Administration tout dommage éventuel qui, le cas échéant, sera facturé au locataire.
- La caisse communale adresse une facture au locataire lors de la confirmation de la réservation. La pièce de caisse est la fiche de réservation remplie par le locataire.
- 4 tentes pliables sont à disposition dès mai 2020.
- Les tentes sont disponibles uniquement du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.
- *En fonction des conditions météorologiques, l'Administration communale se réserve le droit d'annuler la réservation jusqu'à 24h avant la mise à disposition convenue.*

### Dimension d'une tente



Chaque tente comprend 4 fermetures latérales.



## PRIX DE LOCATION

	<b>TABLES ET BANCS</b>	<b>TENTES PLIABLES</b>
<b>Sociétés locales</b>	Gratuit	CHF 100.00 par tente <b>Frais de transport : gratuit</b>
<b>Privés domiciliés à NEYRUZ</b>	<b>Taxe de base forfaitaire :</b> CHF 20.00 pour la 1 <sup>ère</sup> table  <b>Par table supplémentaire :</b> CHF 5.00  <b>Frais de transport :</b> CHF 50.00 (aller-retour)	CHF 200.00 par tente  <b>Frais de transport :</b> CHF 50.00 (aller-retour)  <b>Caution : CHF 200.00</b>  Pour une location de plus de 3 tentes : dès la 3 <sup>ème</sup> tente, un forfait supplémentaire de CHF 200.00 est facturé en sus du tarif ci-dessus.
<b>Pour les Privés, pour tous travaux supplémentaires</b> (par exemple mise en place de tables et bancs), ceux-ci seront facturés en heure de régie au tarif de CHF 70.00/h. La facturation minimale est de CHF 70.00/h.		
<b>Tous les locataires</b> engagent leur <b>responsabilité</b> lorsque l'utilisation de tente/s risque de subir une dégradation du matériel (vent/feu/orage/etc.). A prévoir éventuellement une assurance manifestation.		

Ce tarif entre en vigueur pour toutes les mises à disposition de matériel communal demandées dès le 6 juillet 2020.

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 6 juillet 2020.